



Commentaires des comptes 2017

Remarques générales

Les comptes annuels 2017 se soldent par un excédent de revenus de 1'855 fr. 25. De légers écarts sont apparus pour certains postes budgétaires. Ils sont commentés par la suite.

Pour l'exercice 2017, l'excédent de revenus de 1'855 fr. 25 est légèrement supérieur au budget (1'240 fr.). Afin de pouvoir respecter le budget annuel d'un montant total de 52'000 fr. pour la direction sur l'ensemble de la période de prestations 2016-2019, les moyens à disposition de la direction doivent être employés de manière extrêmement efficace et les charges doivent être maintenues au plus bas.

Le Canton a participé à hauteur de 40% aux frais de la direction et a pris en charge les frais de traduction à 100%. L'organe de vérification des comptes (ROD Treuhandgesellschaft des Schweizerischen Gemeindeverbands AG) effectue la révision des comptes jusqu'à l'Assemblée des délégués 2018.

Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2017.

Commentaires des divers postes budgétaires

Pos. 309.300.01 (Indemnisation du Comité): comme convenu, la présidence a perçu une indemnité de 1'000 fr. et la vice-présidence de 600 fr. Les membres du Comité ont été indemnisés sous forme de jetons de présence d'une valeur de 80 fr. par séance pour leur participation à l'Assemblée des délégués, aux deux séances du Comité ainsi qu'aux entretiens de controlling de 20 institutions culturelles.

309.318.02 (Honoraire de la direction): comme convenu par contrat, la direction a été assurée par BHP Raumplan S.A. (Florian Schuppli) et la CMJB (André Rothenbühler). Les charges de 15'233 fr. 20 ont été légèrement moins élevées que budgétées (16'500 fr.). Cela s'explique principalement par la tenue de seulement deux séances du Comité en 2017 (3 à 4 séances du Comité sont prévues par an). Parmi les tâches principales, on a compté la préparation, la réalisation et le procès-verbal de l'Assemblée des délégués et des séances du Comité, l'élaboration d'une prise de position sur la Stratégie culturelle du canton, ainsi que des tâches de coordination et de communication. Les facturations des subventions communales aux institutions culturelles ainsi que l'établissement des comptes annuels ont constitué des tâches supplémentaires pour BHP Raumplan S.A. Les charges se sont réparties comme prévues à 3/4 pour BHP Raumplan S.A. et 1/4 pour la CMJB.

309.318.03 (Organe de révision): les charges de 2'645 fr. 70 ont été supérieures au budget. Cela s'explique par le fait que l'organe de vérification des comptes mandaté (ROD Treuhandgesellschaft des Schweizerischen Gemeindeverbands AG) a facturé en 2017 aussi la vérification des comptes annuels 2015 avec un montant de 1'226 fr. 05.

309.318.05 (Controlling/Contrats de prestations): les charges de 10'122 fr. 20 ont été légèrement moins élevées que budgétées (11'960 CHF). Les tâches essentielles ont été la préparation et la participation des codirecteurs aux séances des groupes de travail de l'Office de la culture du Canton de Berne, du CJB et du Service de la culture de la Ville de Bienne pour la préparation des contrats de prestations 2020–2023. Les travaux pour le lancement du nouveau site Internet www.bsjb.ch, ainsi que la participation à deux rencontres des délégués culturels du canton de Berne ont constitué



d'autres tâches pour BHP Raumplan S.A. (Florian Schuppli). Les charges se sont réparties à environ 2/3 pour BHP Raumplan S.A. et 1/3 pour la CMJB.

Commentaires du budget 2019

Remarques générales

En plus des subventions à verser annuellement aux institutions culturelles selon les contrats de prestations 2016–2019 (pos. 309.364.01), on compte sur des charges totales de 60'000 fr. pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes. Cela correspond à une hausse de 4000 fr. par rapport au budget 2018. La hausse du budget est dû à l'augmentation des frais de traduction, car en 2019, le message et les documents supplémentaires pour les contrats de prestations 2020-2023 doivent être traduits. Les frais de traduction sont pris en charge à 100% par le Canton de Berne.

Commentaires des postes budgétaires

Pos. 309.300.01 (Indemnisation du Comité): ce poste budgétaire est baissé de 1'000 fr. à 6'000 fr. par rapport au budget 2018, car les entretiens concernant les contrats de prestations avec les institutions culturelles seront clôturés en 2019 et on peut donc compter avec un nombre moins élevé de séances où participent des membres du Comité par rapport à 2018.

309.318.05 (Controlling/Contrats de prestations): afin de respecter le budget de 12'400 fr., les moyens doivent être employés de manière extrêmement efficace et efficiente et les charges doivent être maintenues au plus bas. Si nécessaire, il faut recourir aux réserves éventuelles des exercices 2016 – 2018.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales): le Canton participe à 40% aux frais relatifs à l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales, traductions): le Canton de Berne prend intégralement en charge les frais de traduction (14'000 fr.).

Pos. 309.462.01 (Subventions cantonales): les subventions communales correspondent aux subventions annuelles à verser selon les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale pour la période contractuelle en cours 2016–2019.

Pos. 309.462.02 (Contributions communales): les contributions communales pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes sont calculées selon une contribution par habitant de 12,5 ct. x 217'076 habitants (LPFC 2014).

Le Comité propose à l'Assemblée des délégués et déléguées d'approuver le budget 2019.